

BELLO FIDU CONSULTING

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION 2026

Ma première création d'entreprise

Le guide complet pour entreprendre avec succès et sérénité.

Expertise humaine & rapidité d'exécution.

AVANT DE COMMENCER

Introduction

Vous y êtes : vous avez décidé de lancer votre activité.

L'entrepreneuriat est une aventure passionnante, mais elle s'accompagne souvent de nombreuses questions administratives, fiscales et juridiques. C'est tout à fait normal.

Contrairement aux plateformes automatisées, nous croyons que chaque projet mérite une attention humaine. Chez Bello FiduConsulting, nous allions la rapidité du digital à l'expertise d'une fiduciaire de proximité.

Ce guide a été conçu pour baliser votre chemin. Des premières démarches à la gestion quotidienne, nous vous donnons les clés pour vous lancer sur des bases solides.

Votre succès commence ici.



Mike Bello, fondateur de Bello FiduConsulting

CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS CE GUIDE

Sommaire

01 Les 5 étapes essentielles — p. 4

- Trouvez votre nom d'entreprise
- Choisissez la forme juridique
- Préparez les documents constitutifs
- Ouvrez un compte de consignation
- Inscrivez votre société au Registre du commerce

02 Coûts et délais — p. 9

- Nos tarifs et notre engagement "48h Chrono"

03 Avant de créer — p. 10

- L'étude de marché
- Le Business Plan

04 Après la création — p. 12

- Les assurances indispensables
- La TVA et la fiscalité
- La comptabilité
- L'organe de révision

05 FAQ & Checklist — p. 17

01

1ÈRE ÉTAPE

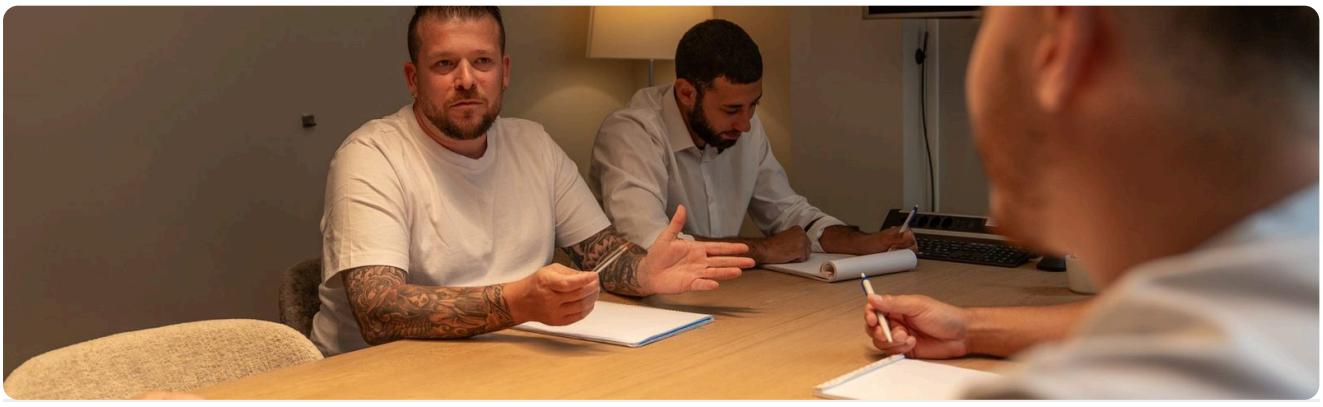
Trouvez un nom d'entreprise

L'identité de votre entreprise commence par son nom. C'est la première chose que vos clients verront.

Règles à connaître :

- **Entreprise individuelle (RI) :** Le nom doit obligatoirement inclure votre nom de famille figurant sur votre pièce d'identité (ex: Dupont Consultant ou Boulangerie Martin).
- **Société (SA ou Sàrl) :** Vous avez une liberté totale. Le nom peut être fantaisiste (ex: Nova Solutions Sàrl). Vous devez simplement y accoler la mention de la forme juridique.

> **LE CONSEIL BELLO**
>
> Avant de vous décider, vérifiez que le nom n'est pas déjà pris sur le site officiel du Registre central des raisons de commerce (Zefix). Nous pouvons effectuer cette vérification pour vous lors de notre premier rendez-vous.



02

2ÈME ÉTAPE

Choisissez la forme juridique

C'est la décision la plus structurante pour votre avenir. En Suisse, trois formes dominent le marché.

1 La Sàrl Société à responsabilité limitée

C'est la forme la plus populaire pour les PME.

Capital minimum	CHF 20'000.– (entièrement libéré).
Responsabilité	Limitée au capital social. Les associés ne sont pas responsables sur leurs biens personnels.
Fonctionnement	Il faut au moins un associé et un gérant résidant en Suisse.
Fiscalité	Imposition sur le bénéfice et le capital.

Pourquoi choisir la Sàrl ? Pour limiter vos risques financiers tout en gardant un capital de départ accessible.

2 La SA Société Anonyme

Privilégiée pour les projets d'envergure ou nécessitant l'anonymat des investisseurs.

Capital minimum	CHF 100'000.– (dont au moins CHF 50'000.– libérés).
Responsabilité	Limitée au capital-actions.
Avantage	Anonymat des actionnaires.

3 La Raison Individuelle RI

Idéale pour se lancer seul, rapidement.

Capital	Aucun minimum requis.
Responsabilité	Illimitée. Vous répondez des dettes sur votre fortune privée.
Condition	Être reconnu comme indépendant par la caisse de compensation AVS (avoir plusieurs clients, gérer son propre risque).

BESOIN D'AIDE POUR TRANCHER ?

Notre premier rendez-vous de conseil est offert. Nous analysons votre situation pour valider le meilleur choix.

03

3ÈME ÉTAPE

Préparez les documents constitutifs

Une fois la forme choisie, place à la rédaction des actes. C'est ici que l'accompagnement d'un professionnel est crucial pour éviter les erreurs.

Pour une SA ou une Sàrl :

Vous devez passer par un notaire pour authentifier l'acte de fondation. Les documents doivent préciser entre autres :

- **Le but social** (ce que fait votre entreprise).
- **Le siège social** (l'adresse).
- **L'organisation** (gérants, administrateurs).
- **Le montant du capital.**

L'AVANTAGE BELLO FIDUCONSULTING

Nous ne sommes pas une simple plateforme. Nous rédigeons pour vous des statuts sur-mesure et nous coordonnons le rendez-vous chez le notaire. Vous n'avez qu'à signer.

04

4ÈME ÉTAPE

Ouvrez un compte de consignation

Pour créer une Sàrl ou une SA, le capital social doit être déposé sur un compte de consignation avant la création.

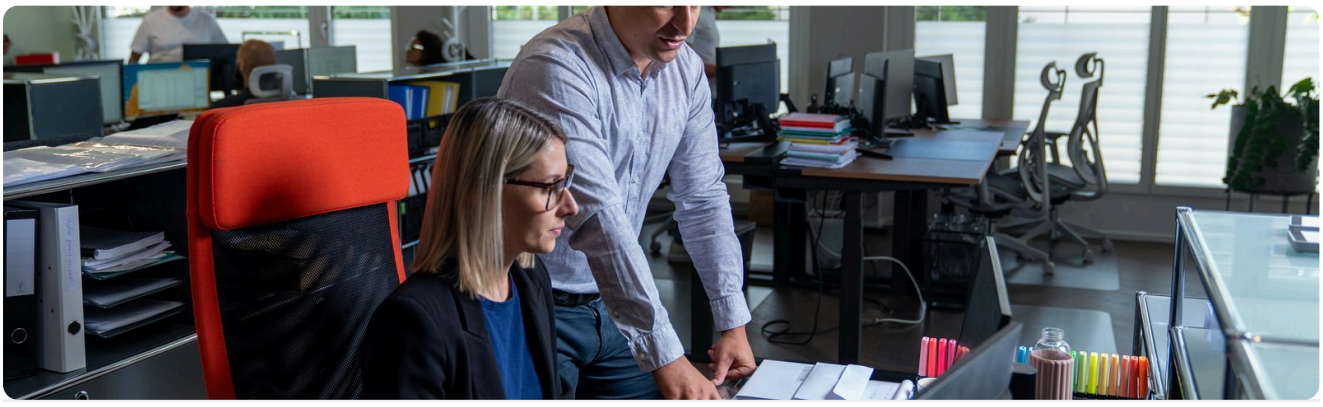
Comment ça marche ?

Vous ouvrez un compte de consignation auprès d'une banque suisse. Vous y versez le capital (CHF 20'000.– pour une Sàrl, CHF 50'000.– minimum pour une SA).

La banque vous délivre alors une attestation de paiement du capital. Ce document est indispensable pour le notaire.

BON À SAVOIR

L'argent est bloqué temporairement. Dès que la société est inscrite au Registre du commerce, les fonds sont virés sur le compte courant de l'entreprise et deviennent disponibles pour vos investissements.



05

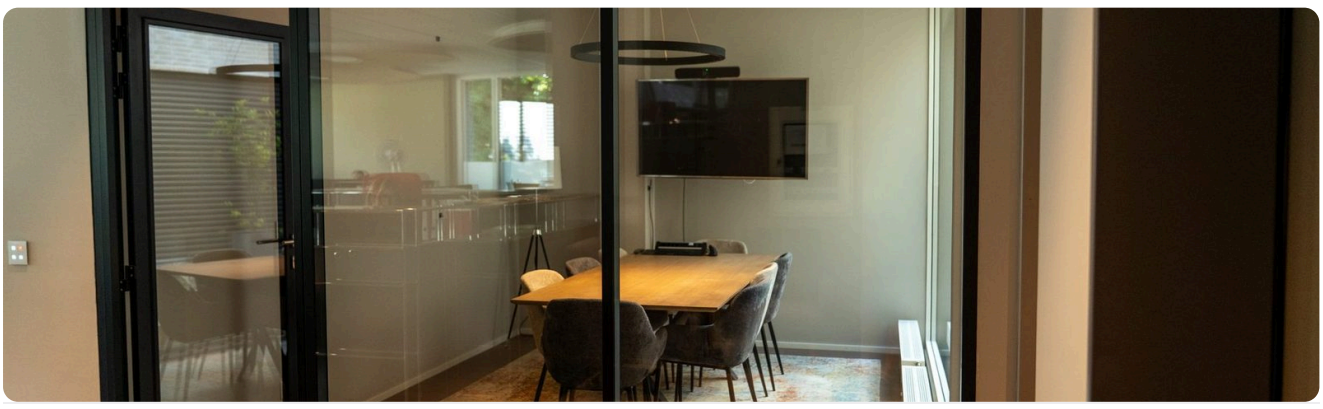
5ÈME ÉTAPE

L'inscription au Registre du Commerce

C'est l'acte de naissance officiel de votre société.

- **Pour les SA et Sàrl,** l'inscription est constitutive : la société n'existe juridiquement qu'à partir de cette date.
- **Pour les Raisons Individuelles,** l'inscription est obligatoire uniquement si le chiffre d'affaires dépasse CHF 100'000.–.

L'inscription protège également votre nom commercial (raison sociale) et augmente la crédibilité de votre entreprise auprès de vos partenaires.



COÛTS ET DÉLAIS

L'Excellence au prix juste

Chez Bello FiduConsulting, nous ne vendons pas du "low-cost" automatisé, mais une tranquillité d'esprit totale.

NOTRE OFFRE CRÉATION

Dès CHF 1'500.-

(Hors TVA, frais de notaire et émoluments du Registre du commerce)

CE TARIF INCLUT :

- Le premier RDV de conseil (Offert).
- L'analyse de votre projet.
- La rédaction des statuts et actes sur-mesure.
- La coordination avec le notaire.
- Le suivi jusqu'à la signature.

48h

NOTRE ENGAGEMENT : SERVICE HUMAIN SOUS 48H

Pas besoin de choisir entre rapidité et conseil humain. Une fois vos éléments reçus, nous préparons vos documents sous 48 heures.

Votre expérience, au choix :

100% à distance :

Pour les plus pressés.

Hybride :

Venez nous rencontrer à nos bureaux de Nyon pour signer ou poser vos questions.



AVANT DE CRÉER

01 Réalisez une étude de marché

Avoir une bonne idée ne suffit pas, il faut qu'elle rencontre son public. L'étude de marché permet de limiter les risques.

Posez-vous les bonnes questions :

- **La demande** : Qui sont vos clients ? Quels sont leurs besoins ?
- **L'offre** : Qui sont vos concurrents ?
- **Le prix** : Combien les clients sont-ils prêts à payer ?

Une bonne connaissance de votre terrain de jeu vous permettra de prendre des décisions éclairées.



02

AVANT DE CRÉER

Rédigez un Business Plan

Le Business Plan est un document essentiel pour évaluer la viabilité de votre projet.

Il doit rassembler les informations clés :

- **Le secteur d'activité et les clients cibles.**
- **La stratégie marketing.**
- **Les caractéristiques uniques de votre offre.**
- **Le prévisionnel financier :** Les dépenses principales (salaires, loyer) et les prévisions sur 3 ou 5 ans.

> **LE CONSEIL BELLO**
>
> Ne sous-estimez pas vos charges et ne surestimez pas vos revenus. Imaginez différents scénarios pour anticiper les aléas.

01

APRÈS LA CRÉATION

Assurez vos employés et vous-même

La protection sociale suisse est complexe. En tant qu'employeur, vous avez des obligations strictes.

Les piliers obligatoires :

- **AVS (1er pilier) :** Obligatoire pour toutes les entreprises. Les cotisations employeurs s'élèvent à 10,6% (partagé 50/50 avec l'employé).
- **LPP (2ème pilier) :** Obligatoire pour les employés gagnant plus de CHF 22'680.– par an (seuil légal actuel).
- **LAA (Accidents) :** L'assurance accidents professionnels est obligatoire pour vos employés.

> ⚠ **ATTENTION AUX INDÉPENDANTS**
>
> Si vous êtes en Raison Individuelle, vous n'êtes pas soumis à la LPP obligatoire. Il est vital de prévoir une prévoyance privée pour sécuriser votre avenir.

02

APRÈS LA CRÉATION

Assurez votre entreprise

Au-delà des personnes, il faut protéger l'activité.

- **RC Entreprise (Responsabilité Civile) :** Indispensable. Elle vous protège contre les dommages causés à des tiers.
- **Protection Juridique :** Utile en cas de litige légal.
- **Assurance Perte de Gain Maladie (IJM) :** Pas toujours obligatoire, mais fortement recommandée pour couvrir le salaire en cas d'absence prolongée d'un employé.

NOTRE POSITION

Chez Bello FiduConsulting, nous restons neutres. Nous ne vendons pas d'assurances, ce qui nous permet de vous conseiller objectivement sur les couvertures réellement nécessaires à votre activité, sans conflit d'intérêt.

APRÈS LA CRÉATION

03 Affiliez votre entreprise à la TVA

L'affiliation à la TVA est obligatoire dès que votre chiffre d'affaires annuel imposable dépasse CHF 100'000.–.

L'affiliation volontaire : Les entreprises en dessous de ce seuil peuvent s'inscrire volontairement. Cela peut être avantageux pour récupérer la TVA payée sur vos achats et investissements.

Les taux actuels :

8,1%	2,6%	3,8%
Taux normal	Taux réduit (alimentation, etc.)	Taux spécial (hébergement)

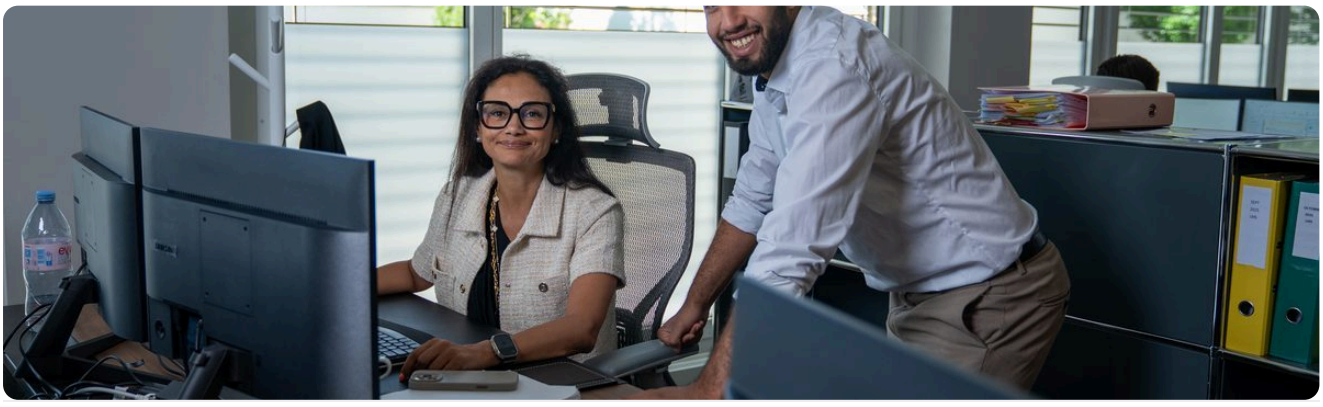
APRÈS LA CRÉATION

04 Tenez une comptabilité à jour

La tenue de la comptabilité est obligatoire pour toutes les entreprises.

- **Obligation :** Vous devez enregistrer toutes les transactions, préparer un bilan annuel et conserver les pièces justificatives pendant 10 ans.
- **Externaliser ou faire soi-même ?** Pour les entreprises individuelles avec un CA < CHF 500'000.–, une comptabilité simplifiée (recettes/dépenses) suffit. Pour les autres, une comptabilité double est requise.

Chez Bello FiduConsulting, nous adaptons notre suivi comptable à votre volume d'activité. Concentrez-vous sur vos clients, nous gérons les chiffres.



APRÈS LA CRÉATION

05 Pensez à l'organe de révision

L'audit (ou révision) est le contrôle des comptes par un expert.

Est-ce obligatoire pour ma PME ? Le contrôle restreint est obligatoire pour les SA et Sàrl dépassant le seuil de 10 salariés à plein temps.

Les petites entreprises qui emploient moins de 10 salariés à plein temps ont la possibilité d'y renoncer (Opting-out). Cette mesure permet d'alléger les charges administratives.

Nous vous aidons à rédiger la déclaration de renonciation lors de la création pour éviter des frais inutiles dès le départ.

VOS QUESTIONS

Questions Fréquentes

Un étranger peut-il créer une entreprise en Suisse ?

Oui, toute personne peut créer une entreprise. Cependant, pour une SA ou une Sàrl, au moins un administrateur ou gérant autorisé à signer doit être domicilié en Suisse.

Combien de temps prend la création ?

Avec Bello FiduConsulting, nous préparons les documents en 48h. Ensuite, il faut compter le délai pour l'ouverture du compte de consignation et l'inscription au Registre du commerce (environ 1 à 2 semaines selon le canton).

Quel est le capital minimum ?

Pour une Sàrl, le capital est de CHF 20'000.– entièrement libéré. Pour une SA, le minimum est de CHF 100'000.–, dont CHF 50'000.– libérés à la constitution.



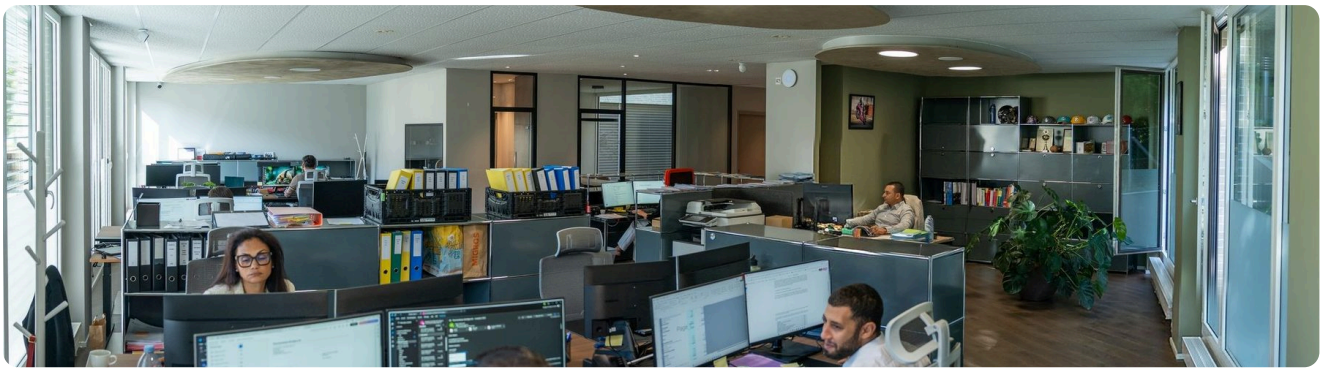
VOTRE FEUILLE DE ROUTE

Checklist de lancement

Avez-vous pensé à tout ? Cochez les cases pour valider votre projet.

- [ ] Valider mon idée (Étude de marché)
- [ ] Choisir le nom de mon entreprise
- [ ] Définir la forme juridique (SA, Sàrl, RI)
- [ ] Réunir le capital nécessaire
- [ ] Prendre RDV avec Bello FiduConsulting
- [ ] Préparer les documents constitutifs
- [ ] Ouvrir le compte bancaire de consignation
- [ ] Inscrire l'entreprise au Registre du commerce
- [ ] Souscrire les assurances obligatoires
- [ ] Affilier l'entreprise à la TVA
- [ ] Mettre en place la comptabilité

Prêt à décoller !



Bello FiduConsulting : Votre partenaire de confiance

Ne restez pas seul face à l'administration. Nous sommes là pour transformer votre projet en réalité, rapidement et sereinement.

Passez à l'action dès aujourd'hui

1. **Un doute ? Une question ?** Bénéficiez de notre 1er rendez-vous de conseil OFFERT. Nous analyserons votre projet sans engagement.
2. **Contactez-nous :**

Par téléphone :
+41 22 552 52 50

Par email :
info@bfidu.ch

Nous rencontrer :
Rue de Rive 22D, 1260 Nyon

Ou remplissez directement le formulaire sur notre site :
www.bellofiduconsulting.ch

Scannez pour nous écrire

© 2026 Bello FiduConsulting – Tous droits réservés.